



Commune de Broc

MISE À L'ENQUÊTE DE CONSTRUCTION – PROCÉDURE ORDINAIRE

Selon l'art. 84 ReLATEC, la Commune de Broc met à l'enquête les plans présentés par :

M. Telmo Amaral Moreira, à Blonay, au nom de M. Pierre Lambert, à Bulle, pour le changement d'affectation d'un atelier en un bâtiment de deux logements, la construction d'une piscine et la pose de panneaux photovoltaïques sis sur l'article 1249 RF Broc, Rue du Tir 47.

Les oppositions et remarques éventuelles sont à adresser au Conseil communal, 1636 Broc, **dans un délai de 14 jours au plus tard, à partir du 02 décembre 2022.**



Broc, le 2 décembre 2022